



(Ci-dessus) Une carte postale de la CIMT distribuée lors de la première réunion des États parties à Maputo (Mozambique) en mai 1999.

(Ci-dessous) Les chefs de délégation participant à la rencontre.

conférence de Maputo en versant 22 000 dollars au gouvernement du Mozambique pour l'aider à accueillir cette rencontre importante. En outre, Le Canada a contribué la somme d'environ 75 000 dollars pour appuyer la participation de délégués venus de pays en développement touchés par les mines terrestres.

À cette première rencontre des États parties, les délégués ont fait une déclaration conjointe exprimant en termes vigoureux leur opposition à l'utilisation des mines antipersonnel par certains pays et faisant valoir la nécessité de multiplier les efforts de déminage et de venir en aide aux victimes. Les États parties ont en outre établi un programme de travail intersessions pour faciliter la mise en application de la Convention entre les assemblées annuelles. Le Canada a coprésidé le comité permanent sur le statut général et la mise en application de la Convention, mis sur pied dans le cadre de ce programme.

La deuxième assemblée des États parties a eu lieu à Genève du 11 au 15 septembre 2000. Bien que cette rencontre se soit déroulée au cours de l'exercice 2000-2001, le Canada a versé sa contribution (un peu plus de 27 000 dollars) aux Nations Unies pendant l'exercice précédent.

Les États parties
à la Convention
ont établi un
programme de
travail inter-
sessions pour
faciliter sa mise
en place.

